

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AVESNES SUR HELPE**

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

29 | 03 | 24

L'an 2024, le 11 avril à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Etaient présents : M. SEGUIN Sébastien, Maire, M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. HANCHART Gilles, Mme COLNOT Christine, Mme OUCI Mokhtaria, Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, M. BOURGE Jimmy, Mme MOREAU Claudine, Mme LEMAIRE Christiane, Mme MENET Cathy, M. LESCUT Franck

Représentés par procuration : Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire (par M. BOUDJEMA), Mme CATTELOT Anne-Laure (par M. SEGUIN), M. LE FUR Philippe (par Mme MENET)

Absents excusés : M. PEROT Loïc, M. FORGEZ Pascal, Mme ARIOUA Melissa M. CASTEL Christian M. BLARET Jean, M. GUERTZMANN Gérard, M. LEMMEN Félix

OBJET : Vote du Compte Administratif 2023 du Centre Socioculturel

Selon l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de déclarer M. BOUDJEMA, Adjoint aux Finances, président de la séance pour présenter le Compte Administratif 2023 du Centre Socioculturel.

Sous la présidence de M. BOUDJEMA, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2023 du budget annexe « Centre Socio Culturel » qui se résume de la façon suivante :

- Dépense de fonctionnement : 650 067,16 €
- Recette de fonctionnement : 807 185,81 €

- L'exercice 2023 fait apparaître un solde d'exécution de : 157 118,65 €
- Le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de : - 70 836,93 €
- Le montant du résultat cumulé de l'exercice 2023 est de : 86 281,72 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2023 du Centre Socioculturel (M. le Maire ayant quitté la séance au moment du vote),

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Mairie (Nord)

Pour l'arrondissement
Le Maire

Avesnes-sur-Helpe